



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/SC.1/L.1/Add.1
16 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002
Point 4 de l'ordre du jour
Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I

M^{me} W. Tadesse (Éthiopie)

Orateurs:

Danemark (pour l'Union européenne)

Espagne

Mauritanie

Zambie

Botswana

Maroc

République islamique d'Iran

Népal

Norvège

Chine

Japon

Bhoutan

Algérie

Responsable pour les pays les moins
avancés, les pays en développement sans
littoral et les petits États insulaires en
développement

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8104, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 5655/1066.

**PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

(Point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

24. Parlant au nom de l'**Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale qui lui sont associés ainsi que de Chypre, de Malte et de la Turquie**, le représentant du **Danemark** a encouragé le secrétariat de la CNUCED à fournir des informations plus précises sur les estimations concernant les activités de coopération technique dans les PMA et noté qu'il faudrait augmenter les 43 %, même si ce chiffre était satisfaisant. Le secrétariat et ses départements devaient donner clairement la priorité aux PMA dans la planification de leurs activités. Rappelant l'impact décisif de l'assistance technique liée au commerce, le représentant a déclaré que le Cadre intégré, grâce auquel le commerce se trouve incorporé dans les stratégies nationales de développement et qui améliore la coordination de l'assistance à l'appui de cet objectif, était une initiative importante et prometteuse en faveur des PMA. Il a encouragé la CNUCED à prendre une part plus active dans le Cadre intégré, en particulier en planifiant et réalisant des activités qui s'inscriraient dans le sillage des études sur l'intégration commerciale. Considérant la complexité des mesures de lutte contre la pauvreté et l'absence de consensus sur le sujet, il s'est félicité de la proposition faite par la CNUCED d'établir de nouvelles estimations de la pauvreté et a souligné la nécessité d'aller plus avant dans ce domaine. La paix et une bonne gestion des affaires publiques, comprenant notamment des politiques économiques et sociales bien conçues, étaient des conditions essentielles du développement, et la communauté internationale pourrait aider les pays en développement qui s'efforçaient de créer ces conditions. Toutefois, c'est aux pays eux-mêmes que cette tâche incombait avant tout. S'agissant de l'accès aux marchés, le représentant a exhorté les autres pays à prendre des initiatives sur le modèle du «Tout sauf les armes» afin que les produits originaires des PMA soient admis en franchise et hors contingent sur les marchés. La situation des PMA était un des sujets de préoccupation particulièrement importants de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés. Cette préoccupation transparaîtrait dans les négociations entreprises dans le cadre du programme de développement de Doha, et le groupe qu'il représentait allait se pencher de façon constructive avec d'autres membres sur les moyens de faciliter l'adhésion des PMA à l'OMC.

25. Le représentant de l'**Espagne** a dit que son gouvernement était favorable à la poursuite des travaux sur la vulnérabilité économique considérée comme un critère d'identification des PMA. L'indice de vulnérabilité pourrait être utile pour évaluer la situation des pays qui, même s'ils ne répondaient pas à toutes les conditions requises pour bénéficier du statut de PMA, n'en souffraient pas moins de handicaps économiques d'ordre structurel dus à divers facteurs, géographiques par exemple, et nécessitaient donc un traitement différencié. Cette question était actuellement à l'étude, la CNUCED procédant à des analyses de profils de pays, qui comportaient une évaluation de l'incidence de leur vulnérabilité économique. L'Espagne apportait son appui à cette initiative en finançant une étude sur un ensemble de critères de vulnérabilité pour divers pays. Le représentant espérait que ce travail permettrait à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'analyser en profondeur, à sa onzième session en 2004, le problème de la différenciation des États en fonction de leur vulnérabilité.

26. Le représentant de la **Mauritanie** a rappelé que les PMA étaient de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale, et que ce groupe de pays, qui produisait moins de 0,5 % du PIB mondial, n'avait pas été en mesure de bénéficier de la mondialisation. Il ne serait possible de renverser la situation qu'en adoptant un ensemble de mesures internationales d'appui qui seraient de nature à permettre à ces pays de surmonter leurs handicaps structurels. Il importait de traduire en actes les Engagements de Bruxelles. La communauté internationale ne pouvait se permettre de rééditer les échecs auxquels avaient abouti dans le passé les programmes d'action en faveur des PMA. Faisant observer que la CNUCED jouait un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, le représentant a déclaré qu'elle avait accompli des travaux d'analyse et de recherche remarquables, mais que les retombées de ses activités dans d'autres domaines demeuraient limitées. Il a insisté sur la nécessité d'accroître son efficacité et déclaré qu'il faudrait faire une plus large place aux programmes d'assistance technique et au renforcement des capacités. De surcroît, la communauté des donateurs devait fournir à la CNUCED des ressources supplémentaires afin de lui permettre de répondre aux besoins vastes et complexes des PMA. La CNUCED devait participer plus activement à la mise en œuvre du Cadre intégré.

27. Le représentant de la **Zambie** a exprimé le soutien indéfectible de sa délégation au Programme spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et

les petits États insulaires en développement. Il a noté le rayonnement de ce programme et s'est félicité de l'amélioration de la coordination entre les divisions du secrétariat de la CNUCED. Il était satisfaisant de noter dans le document TD/B/49/6 que la démarche adoptée non seulement répondait à la demande des pays mais concordait également avec ce qui avait été convenu à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les travaux de recherche et l'analyse des politiques concernant les PMA de même que la coopération technique et le renforcement des capacités demeuraient pour la CNUCED une priorité. Le représentant a fait état des effets bénéfiques pour les PMA des travaux de la CNUCED. Il a mentionné à titre d'exemple les études sur l'accès aux marchés qui, selon lui, contribuaient énormément à renforcer la capacité de négociation des PMA à l'OMC, ainsi que l'assistance technique apportée aux pays tributaires de produits de base, tels que la Zambie, en vue de favoriser l'amélioration de la production et la diversification des exportations. S'agissant de la Déclaration de Doha, qui dans les faits élargissait le programme de travail de l'OMC, la CNUCED avait également contribué à étoffer les capacités des PMA pour ce qui était des négociations commerciales, de l'adhésion, de l'accès aux marchés, de l'agriculture et des services. Tout récemment, des représentants de la CNUCED s'étaient rendus en Zambie pour aider le pays à améliorer ses moyens de négociation dans le secteur des services. Le représentant de la Zambie a insisté sur l'importance fondamentale de la collaboration entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant et demandé aux partenaires de développement de soutenir la CNUCED et le Bureau en leur donnant suffisamment de ressources financières. L'élargissement du programme de travail de l'OMC appelait une augmentation correspondante de ressources financières pour la CNUCED afin qu'elle puisse continuer d'apporter son assistance aux PMA. Il était nécessaire de reconstituer à intervalles réguliers et en temps voulu le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Le Conseil devait créer un organe consultatif qui serait présidé par le président du Conseil et chargé d'étudier et de résoudre les problèmes de financement en rapport avec les activités liées aux PMA. La disparité entre les ressources disponibles et les besoins non satisfaits des PMA, dont la note du secrétariat (TD/B/49/6) faisait état, était réelle et le problème ne pouvait être résolu que si les donateurs assuraient un financement prévisible et prenaient un engagement politique.

28. Le représentant du **Botswana** a présenté le cas de son pays, le seul à être parvenu à sortir de la catégorie des PMA. Il a donné un aperçu de l'histoire économique du Botswana, des

raisons pour lesquelles celui-ci avait obtenu de bons résultats, des problèmes qui n'étaient toujours pas résolus et de l'expérience que le Botswana avait acquise en matière de gradation. Depuis son indépendance, le pays avait fait de grands progrès sur la voie du développement. Non seulement son PNB par habitant avait augmenté de façon spectaculaire, mais de surcroît de gros investissements avaient été réalisés dans les infrastructures et le capital humain, notamment pour favoriser l'accès universel à l'enseignement primaire et secondaire et aux soins de santé primaires. Ces succès avaient été obtenus grâce à une conjonction de facteurs et de politiques. Le pays avait pu tirer parti de ses richesses en diamants et minerais. Les recettes provenant du secteur minier avaient été très largement réinvesties dans le développement des infrastructures et des ressources humaines. Depuis l'indépendance, le Gouvernement avait toujours maintenu un système basé sur les lois du marché. Il avait évité de nationaliser les entreprises et avait encouragé la création de coentreprises avec des investisseurs étrangers. Il avait également créé et appliqué un contrôle de change libéral. Le représentant du Botswana a exprimé la gratitude de son gouvernement envers la CNUCED pour son assistance technique et son aide en matière de renforcement des capacités, qui avaient été très profitables pour son pays. Celui-ci demeurait toutefois aux prises avec de sérieux problèmes. En dépit des améliorations, la pauvreté était encore très répandue. Le représentant a également insisté sur la gravité de la pandémie de VIH/sida. Des mesures systématiques avaient été prises pour combattre le sida et en atténuer l'impact, mais elles étaient très coûteuses et ponctionnaient les ressources disponibles pour le financement du développement et d'autres programmes sociaux. Le Botswana souffrait également de l'insuffisance de ses moyens énergétiques et devait importer de l'électricité. L'instabilité régionale, à laquelle s'ajoutaient des bouleversements climatiques à répétition et les maladies du bétail, avait également compromis le développement. La sortie du Botswana de la catégorie des PMA avait pénalisé le pays en termes d'aide étrangère. Le représentant du Botswana a préconisé un mécanisme de transition ayant des effets moins déstabilisants et déclaré qu'un pays ne devait pas se trouver défavorisé dès lors qu'il obtenait de bons résultats, comme cela avait été le cas pour le Botswana.

29. Le représentant du **Maroc** s'est félicité des initiatives concernant l'accès aux marchés que les pays développés avaient prises en faveur des PMA, et rappelé que le Maroc avait lui aussi pris des initiatives en faveur des PMA africains. Il était nécessaire d'assouplir les règles d'origine pour les PMA dans les négociations commerciales. Le représentant a également relevé

le rôle joué par le secteur industriel dans les PMA et souligné que le Cadre intégré devait aider les PMA à surmonter plusieurs obstacles liés à l'offre. Comme les technologies de l'information étaient un facteur de production, il fallait redoubler d'efforts dans ce domaine dans les PMA. Enfin, ces derniers devaient bénéficier en priorité du programme d'assistance technique prévu après Doha.

30. Le représentant de la **République islamique d'Iran** s'est déclaré préoccupé par le fait que les trois dernières conférences de l'ONU sur les PMA et les programmes d'action précédents n'avaient pas aidé les pays à sortir de la catégorie des PMA ni réduit la prévalence de l'extrême pauvreté. Au contraire, la catégorie des PMA comptait un plus grand nombre de pays et les populations extrêmement défavorisées étaient beaucoup plus nombreuses. Le représentant a demandé si l'absence de réussite concernant ces deux critères tenait au fait que les programmes d'action n'avaient pas réussi à atténuer ou résoudre les difficultés socioéconomiques dans les PMA, ou si elle était liée au manque de dynamisme des partenaires de développement et des PMA eux-mêmes dans la mise en œuvre de ces programmes d'action. Tout en reconnaissant l'importance des politiques nationales, y compris la bonne gouvernance, l'obligation de rendre compte et la transparence, il a souligné le poids du facteur international. Il a insisté sur les difficultés liées à la présence des sociétés transnationales qui attachaient peu d'importance à l'incidence de leurs activités sur le développement des pays hôtes. Il a également souligné la nécessité d'une assistance et d'une APD adéquates pour renforcer les capacités et compléter d'autres sources de financement pour le développement. La réalisation dans les PMA des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire dépendait d'une plus grande autonomie de décision au niveau national et d'une meilleure coordination de l'aide. Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le mécanisme de DSRP pourraient permettre de les atteindre. S'agissant des problèmes d'endettement extérieur des PMA, il a préconisé des allègements de la dette et suggéré d'envisager la possibilité d'un financement par capitaux propres. Dans ses conclusions, il a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle coopère sur tous les plans et dans tous les domaines pour étudier et résoudre les problèmes des PMA et aider d'autres pays en développement à se développer. Un effort concerté était nécessaire pour que d'autres pays en développement ne se retrouvent pas dans la catégorie des PMA.

31. Le représentant du **Népal** s'est déclaré satisfait des activités de la CNUCED relatives aux PMA, notamment des activités en matière de recherche et d'analyse des politiques, de coopération technique et de renforcement des capacités. Les questions abordées par la CNUCED, y compris le commerce, l'investissement et la technologie, revêtaient beaucoup d'intérêt pour le Népal, qui avait considérablement bénéficié de l'assistance technique accordée par la CNUCED, notamment dans des domaines liés aux activités de l'OMC. L'analyse et les recommandations présentées dans le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* étaient intéressantes et importantes et la délégation népalaise attendait avec intérêt l'examen plus approfondi dont ce rapport ferait l'objet au cours de la réunion directive du Conseil en décembre 2002. Le représentant du Népal a encouragé les organisations internationales concernées à instaurer entre elles une véritable coopération et à mieux coordonner leurs efforts pour favoriser plus efficacement la participation des PMA au système commercial multilatéral. Enfin, il a noté que la majorité des PMA continuaient à pâtir d'une mauvaise intégration au commerce international et souffraient de handicaps économiques structurels. Le fait que les PMA n'avaient guère fait de progrès au cours des dernières décennies et que la pauvreté dans ces pays s'était même aggravée amenait à s'interroger sur les erreurs qui avaient été commises par le passé dans le cadre de l'assistance technique et sur les aspects qu'il fallait améliorer pour que l'application du nouveau Programme d'action en faveur des PMA aboutisse aux résultats escomptés.

32. Le représentant de la **Norvège** a insisté sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant et a pris note avec satisfaction de la bonne relation de travail établie entre les deux entités, comme en témoignait la participation active du Haut Représentant à la réunion du Conseil, le 11 octobre. Il a reconnu qu'il fallait définir clairement le partage des responsabilités entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant en fonction de leurs points forts respectifs. Il a fait observer que le Gouvernement norvégien se félicitait du dialogue permanent et de l'esprit de coopération instaurés entre les deux entités, chacune d'entre elles se concentrant sur ses domaines de compétence privilégiés. Il a déclaré que l'OMC, le CCI et la CNUCED jouaient tous un rôle important dans l'octroi d'une assistance technique. Ces organismes devaient apporter, chacun, leur pierre à l'édifice en tirant parti des atouts qui leur étaient propres, mais leurs travaux sur les questions concernant les PMA devaient être mieux coordonnés. La coopération devait également s'étendre à d'autres partenaires du Cadre

intégré (CI), notamment au PNUD et aux institutions de Bretton Woods. Le Cadre intégré et le JITAP constituaient des mécanismes de coordination utiles qu'il fallait pleinement mettre à profit pour améliorer la coordination des activités des différentes entités. La délégation norvégienne souscrivait entièrement à la refonte du Cadre intégré, qui devait rester ciblé sur les besoins des PMA. Le représentant de la Norvège a encouragé la CNUCED à s'impliquer davantage dans le processus du Cadre intégré, car il touchait aux éléments fondamentaux de l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. Il s'est vivement félicité des activités d'analyse entreprises par la CNUCED et a exprimé l'espoir que ces travaux seraient axés, dans toute la mesure du possible, sur les discussions et négociations en cours. En ce qui concerne le suivi assuré par la communauté des donateurs, il a noté avec satisfaction certains faits nouveaux positifs relatifs aux engagements pris en matière d'APD à Monterrey et a appelé à un regain d'attention en faveur des PMA dans ce contexte. En Norvège, les PMA occupaient une place centrale dans la politique de développement. L'aide au développement des PMA y dépassait largement le taux objectif de 0,15-0,2 % du RNB proposé par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En outre, le Gouvernement norvégien avait proposé d'accroître encore davantage le montant total de son APD en faveur des PMA, pour le porter à 0,93 % du RNB - un chiffre bien supérieur au taux de 0,7 % du RNB convenu par les États Membres de l'ONU. Cependant, la principale contribution des pays partenaires consisterait à améliorer l'accès au marché des exportations des PMA. Leur action sur ce plan devrait être complétée par des activités d'assistance technique afin d'aider les PMA à se conformer aux normes techniques auxquelles ils doivent satisfaire pour pouvoir pénétrer sur les marchés à haut revenu. Néanmoins, sans l'entière participation des PMA proprement dits, les efforts internationaux demeureraient vains. Les PMA eux-mêmes devaient jouer un rôle actif dans la création, pour les entreprises, d'un environnement qui attire les investissements étrangers et stimule les investissements nationaux. Le représentant a conclu en soulignant l'importance d'un processus de transition sans heurt qui permettrait aux pays de sortir de la catégorie des PMA sans perturber leurs plans, projets et programmes en cours de développement. La communauté internationale devait faciliter le processus de «gradation» pour les PMA.

33. La représentante de la **Chine** a fait valoir que le développement des PMA dépendait d'une stratégie de développement national judicieuse, conjuguée à un environnement international favorable et à un solide appui de la part des donateurs. L'augmentation de l'aide et

l'intensification de la coopération technique ainsi qu'un allégement plus substantiel de la dette et une amélioration des termes de l'échange constituaient des éléments essentiels de l'appui international et de l'application effective du Programme d'action. La CNUCED devait maintenir son soutien aux PMA dans les domaines du commerce et de l'investissement et aider ces pays à améliorer leur compétitivité et à renforcer leurs capacités productives. La représentante de la Chine a accueilli avec satisfaction les activités entreprises par la CNUCED pour favoriser la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, ainsi que le rapport du secrétariat (TD/B/49/7) sur les avantages effectifs et les perspectives de sortie de la catégorie des PMA. Elle a mis l'accent sur l'importance du maintien de mesures spécifiques d'appui aux pays appartenant au groupe des PMA mais a également reconnu la nécessité de prendre des mesures d'appui particulières en faveur des pays sortant de la catégorie des PMA. Des mesures d'appui temporaires s'imposaient pour assurer une transition sans heurt, mais il ne pourrait s'agir de mesures identiques pour tous les pays, car elles devraient prendre en considération les particularités nationales des divers PMA. À cette fin, il importait que les pays donateurs renforcent leur aide aux PMA.

34. Le représentant du **Japon** a mis l'accent sur l'appui que son pays apportait aux activités de la CNUCED. Il a fait observer qu'il était désormais extrêmement important de passer à l'application du Programme d'action en faveur des PMA, du Programme de développement de Doha et du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. Le succès de la mise en œuvre de ces textes dépendait de trois facteurs: 1) une meilleure coordination entre les divers organismes de développement œuvrant dans des domaines thématiques différents; 2) une harmonisation des programmes et politiques de développement, et notamment une mise en concordance des politiques menées dans les capitales avec celles préconisées dans les missions sur le terrain; et 3) une plus grande cohérence entre les organisations internationales et au sein de ces organisations. Dans le même esprit, le représentant a formulé trois commentaires ayant trait aux activités de la CNUCED. Il était capital que la CNUCED s'implique dans le cadre intégré et on comptait sur un engagement plus actif de la CNUCED dans ce domaine. En outre, il était attendu de la CNUCED qu'elle agisse en conformité avec le mandat qu'elle avait reçu lors de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle était appelée à poursuivre son action en faveur des PMA, tout comme dans d'autres domaines relevant de sa compétence. Par ailleurs, la CNUCED et d'autres organisations internationales

s'occupant du commerce, notamment l'OMC, se devaient de mieux coordonner leurs activités pour éviter les chevauchements. Le représentant du Japon a cité, à ce propos, le renforcement des capacités dans le cadre des négociations et la mise en œuvre des accords de l'OMC comme étant des secteurs d'activités où il pourrait exister des chevauchements.

35. Le représentant du **Bhoutan** s'est félicité du rôle de plaidoyer, de coordination et de suivi joué par le Bureau du Haut Représentant. Il a exprimé sa satisfaction quant au nombre d'activités de renforcement des capacités que la CNUCED était parvenue à entreprendre en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et il a préconisé l'adoption de mesures suivies et à long terme. Tout en rendant hommage à la CNUCED pour les efforts qu'elle déploie en vue de rationaliser et d'améliorer l'exécution de ses programmes en encourageant les projets régionaux et sous-régionaux, il a souligné l'importance des programmes nationaux lorsqu'il s'agissait de répondre à des besoins particuliers des différents pays. Faisant état des difficultés rencontrées par le Bhoutan en raison du coût élevé des transports - qui tenait à sa situation de pays montagneux et enclavé - il s'est félicité des préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit prévue au Kazakhstan en 2003 qui réunirait les pays en développement sans littoral et de transit, les pays donateurs et les organismes internationaux de financement et de développement. Il a exprimé l'espoir que cette conférence parviendrait à mobiliser les ressources nécessaires pour améliorer les infrastructures de transport et de transit existantes et en construire de nouvelles dans les pays en développement sans littoral et de transit. Le Bhoutan bénéficiait d'une assistance de la CNUCED dans plusieurs domaines, et l'assistance technique en rapport avec son adhésion à l'OMC représentait une partie importante de cette aide. Le représentant a exprimé l'espoir que les donateurs continueraient de soutenir l'action de la CNUCED et a insisté sur le fait que le Bhoutan était déterminé à utiliser rationnellement toute l'assistance technique et financière qu'il recevrait, sans dépasser la capacité d'absorption du pays.

36. Le représentant de l'**Algérie** a déclaré que les documents de base établis par le secrétariat de la CNUCED fournissaient une évaluation très claire de la situation socioéconomique des 49 PMA et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il ressortait des principales conclusions de ces études que la situation socioéconomique des pays en question s'était manifestement dégradée et que leur population s'enfonçait toujours plus

profondément dans la pauvreté. La délégation algérienne souscrivait aux préoccupations, exprimées dans le document TD/B/49/7 en ce qui concerne les avantages effectifs et les stratégies de sortie, de la catégorie des PMA. Elle se demandait si les avantages effectifs découlant du statut de PMA créaient réellement les conditions qui aideraient les pays considérés à sortir de cette catégorie. Les mesures internationales d'appui étaient-elles explicitement accordées en vertu du statut de PMA? Ces mesures étaient-elles mises en œuvre comme promis? Étaient-elles effectivement utilisées par les pays bénéficiaires? Les avantages découlant du statut de PMA avaient-ils véritablement une incidence structurelle? Les réponses fournies par le rapport étaient claires: la liste des PMA avait continué de s'allonger, et aucun des 49 pays n'était prêt à être radié de cette liste. Il y avait lieu de craindre qu'en définitive les mesures d'appui prévues dans le Programme d'action n'améliorent en rien la situation, comme cela avait été le cas des mesures inscrites dans les deux programmes d'action antérieurs. Il en serait notamment ainsi si les institutions financières continuaient d'envisager la situation d'un point de vue comptable en privilégiant le remboursement des ressources allouées. Eu égard à l'importance du commerce international pour l'économie des PMA, les mesures visant à améliorer leurs conditions d'accès aux marchés des pays développés restaient insuffisantes. La baisse de la part des PMA dans les exportations mondiales exigeait une application rigoureuse du principe d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA. Toutefois, pour que les PMA puissent profiter effectivement de ce traitement spécial et différencié, il importait que tous les pays de la catégorie des PMA, qui étaient candidats à l'adhésion à l'OMC, y soient admis sans condition. Il était essentiel que les donateurs prennent des mesures pour intensifier l'exécution des divers engagements qu'ils avaient contractés.

37. Le **Responsable du Programme spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement** a regroupé les questions posées par les délégations, dans le cadre du Comité de session I, en trois catégories: 1) questions concernant la charge de travail dans les quatre domaines d'activité envisagés par la CNUCED au paragraphe 30 du document TD/B/49/7; 2) questions relatives aux stratégies nationales tendant à tirer un meilleur parti du statut de PMA; et 3) questions touchant la collaboration de la CNUCED avec le Bureau du Haut Représentant dans le domaine des avantages effectifs et de la sortie de la catégorie des PMA. En réponse au premier groupe de questions, le Responsable du Programme spécial a souligné que les tâches envisagées ne

pourraient pas être menées de manière suivie si elles n'étaient pas confiées au personnel interne compétent et, donc, financées au titre du budget ordinaire. La charge de travail devrait normalement occuper à plein temps deux ou trois fonctionnaires affectés au Programme spécial. Il faudrait aussi faire appel à des ressources extrabudgétaires pour des activités au sujet desquelles le Responsable du Programme spécial a donné quelques précisions. En réponse au deuxième groupe de questions, il a déclaré que les aspects intéressant les critères de faible revenu et de capital humain seraient sans doute examinés en détail dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP); par contre, il arrivait fréquemment que ces documents n'attachent pas toute l'importance voulue à la dimension de la vulnérabilité économique, d'où le lien entre les DSRP et le profil de vulnérabilité élaboré par le Programme spécial pour promouvoir un meilleur usage du statut de PMA au niveau national. S'agissant du troisième groupe de questions, le Responsable du Programme spécial a souligné que le Bureau du Haut Représentant devrait en principe être l'un des principaux bénéficiaires des activités de la CNUCED consacrées aux avantages et à la sortie de la catégorie des PMA.
